

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DASCO 98 Subvention (10.000 euros) avec convention avec l'association Les Amis de Magnum Photos pour le projet « Regards croisés ».

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération, en date du 1er octobre 2013, par lequel le M. le Maire de Paris lui propose la signature d'une convention annuelle d'objectifs et l'attribution d'une subvention à l'association Les Amis de Magnum Photos, 6 impasse de la Défense (18e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention annuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Les Amis de Magnum Photos, 6 impasse de la Défense Paris 18^{ème} (n° 15948 ; dossier 2013_01431) pour l'attribution d'une subvention.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Les Amis de Magnum Photos 6 impasse de la Défense (18e) pour le projet « Regards croisés ».

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 213, nature 6574, ligne VF 80002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2013.